

Concertation sur l'avenir de la Politique de la ville¹

- Contribution des professionnels de Martinique -

-Novembre 2012-

Cette contribution des acteurs de la Politique de la ville a été partagée et élaborée par des professionnels en charge de dispositifs de la Politique de la ville en Martinique: CUCS, PDRU, délégués du Préfet et coordonnée par le Centre de ressources. Elle n'est pas exhaustive de tous les acteurs de Politique de la ville en Martinique et appelle à être partagée plus largement par les acteurs du développement territorial.

Elle a vocation à alimenter la concertation nationale en cours sur l'avenir de la Politique de la ville au regard de la réalité des territoires, acteurs et dispositifs Martiniquais.

Pour cela, elle fait un rappel synthétique sur l'état des lieux de la Politique de la ville en Martinique en faisant un rapide tour d'horizon des avancées et limites.

Ensuite, les professionnels ont eu la volonté de partager sur les enjeux spécifiques de la Martinique en matière de Politique de la ville. De préciser des éléments d'orientations ou conditions de réussite concernant la géographie prioritaire, sur l'articulation du volet social et urbain, sur la contractualisation, le niveau pertinent d'intervention, la mobilisation du droit commun et enfin sur l'ingénierie de projets et de proximité.

A la suite, sont synthétisées 5 propositions de cette contribution.

Cette démarche de concertation a donc pour ambition de participer pleinement à la négociation avec l'Etat dont il est attendu qu'il prenne en compte la réalité Martiniquaise dans le cadre d'une réorganisation de la Politique de la ville appliquée sur nos territoires en 2013 et à partir de l'échéance électorale municipale en 2014.

¹ Pour comprendre la concertation nationale sur l'avenir de la Politique de la ville en cours : [cliquez ici vers le site du Ministère à l'Egalité](#)

1. Eléments d'état des lieux de la Politique de la ville en Martinique

Constats de départ :

- La Politique de la ville qui est ancienne sur nos territoires, concernait jusqu'en 2007, toute la Martinique avec plusieurs communes en contractualisation avec l'Etat², mais après un recentrage sur une approche malthusienne dans le cadre de la négociation avec l'Etat, elle ne concerne plus que Fort de France et le Lamentin et 28 quartiers prioritaires dont 6 ZUS.
- Des territoires en Politique de la ville ont été impactés par la Politique de la ville et pourraient sortir de la géographie prioritaire, s'il s'avère que les écarts ont été réduits. D'autres territoires et notamment les ZUS ne sont pas encore suffisamment impactés, bien qu'il y ait eu des avancées, les situations sociales ont encore tendance à se dégrader dans le contexte actuel. Les dernières études de l'observatoire social de Fort-de-France et du Bureau d'études du COMPAS montrent bien que les ZUS concentrent les difficultés d'ordre social (chômage, bas niveau de qualification, décrochage scolaire...)
- D'autres îlots, sur plusieurs Communes et Villes de Martinique présentent des indicateurs objectifs de situations au même niveau que les territoires en ZUS alors même qu'il s'agit de Communes parfois isolées ou enclavées ayant des difficultés financières et une ingénierie très insuffisante, voire inexistante.
- Certains territoires autres que ceux du Centre commencent à connaître des problématiques similaires aux phénomènes urbains. La péri urbanité a tendance à distendre les liens sociaux et la convivialité. Une tendance qui se renforce avec la porosité entre ruralité et urbain, rendue possible par une plus grande mobilité, les opportunités de construction de logement, la rapidité du développement et de l'étalement urbain.
- Une tentative de positionner la Politique de la ville au niveau de l'agglomération du Centre avec une Convention-cadre n'avait pas aboutie devant l'échelon Ville ; aujourd'hui il existe deux communautés d'agglomération (Le Centre et le Sud) ayant la compétence obligatoire « Politique de la ville ». La Communauté du Nord qui connaît les territoires les plus précaires hormis Fort de France a vocation à bientôt devenir une agglomération. La Politique de la Ville au niveau des deux intercommunalités autres que celle du Centre a un rôle à jouer à hauteur des enjeux et peuvent être mis en place de manière plus simple que sur le Centre (taille des communes, distance entre elles, besoins de mutualisation d'objectifs et de moyens).

² En 1989, 18 opérations Développement social des Quartiers (Prêcheur, Basse Pointe, Morne Rouge, Carbet, Schœlcher, Fort de France.

Entre 1999 et 2006 ; 4 contrats de ville à Fort de France, Lamentin, Anses-d'Arlet, le Marin, 5 conventions d'objectifs à Schœlcher, Prêcheur, Sainte Marie, le Lorrain, le Robert.

1.1 Les territoires Politique de la ville

En 1989, il y avait 18 dispositifs Développement Social des Quartiers (DSQ) répartis sur tout le territoire martiniquais et autant de chefs de projets ; Puis de 2000 à 2007 , il y a eu 4 contrats de ville mais 6 conventions d'Objectifs au Sud, au Nord Atlantique et Nord caraïbes dont une convention cadre au niveau de l'agglomération Centre qui regroupait les 4 villes : Schœlcher, Lamentin , Saint Joseph, Fort de France

Depuis le recentrage de 2007, 2 CUCS ont été signés à Fort de France et au Lamentin, avec chacun 14 quartiers prioritaires soit 28 quartiers politique de la ville.

Pour Fort de France : Suite aux propositions de la Ville et arbitrage de la DIV, la circulaire du 15 septembre 2006 retient la programmation des quartiers suivants :

- Centre-Ville
- Terres-Sainville (ZUS)
- Ermitage (ZUS)
- Rive-Droite
- Trénelles/Citron,(ZUS)
- Floréal (ZUS)
- Langellier-Bellevue
- Coridon
- Les Hauts du Port
- Sainte-Thérèse
- Dillon (ZUS)
- Volga-Plage (ZUS)
- Châteauboeuf / Voie de ville
- Cité Bon Air
-

Ces 14 quartiers (dont 5 classés en « ZUS ») hébergent environ 46.600 habitants, soit, globalement 1 Foyalais sur 2. **Pour le Lamentin** : La liste des quartiers ciblés par le CUCS n'a pas évolué par rapport à la période précédente. 14 quartiers sont ainsi désignés :

- Centre-Ville
- Four-à-Chaux, Vieux-Pont, Bas-Mission (ZUS)
- Petit-Manoir
- Place d'Armes
- Basse-Gondeau
- Palmiste
- Acajou
- Bois d'Inde
- Morne Pavillon
- Pelletier
- Plaisance

Ces quartiers regroupent environ 19 000 habitants soit presque la moitié de la population Lamentinoise

Les 6 quartiers en ZUS de Martinique : Au sein des 28 quartiers pour les deux Villes retenues: Dillon, Godissard, Terres Sainville, Trénelles Citron, Volga Plage, Four-à-Chaux, Vieux-Pont et Bas-Mission.

1.2 Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) et Programme de Réussite Educative (PRE) de Fort de France et du Lamentin (ville en Politique de la ville actuellement).

- **Des avancées et atouts**
- **Un dynamisme associatif qui a pu se développer grâce aux financements politique de la ville** et des associations qui ont pu émerger, se consolider et être légitimées du fait de l'appel à projet du CUCS ou en lien avec les travaux du projet urbain (150 associations financées dans le cadre de la Politique de la ville en 2011 et près de 300 associations ayant participé à un titre ou un autre aux dispositifs depuis 2007).
- **De nombreuses actions n'auraient pas pu se faire sans le financement spécifique dédié aux quartiers prioritaires et en direction de publics spécifiques.**
- **Des prises de risques en matière d'expérimentation d'actions innovantes :** exemple : Ateliers Chantier d'insertion, les Grands frères et la médiation sociale, le Centre d'Action Sociale et Educative de Pelletier, les carrés verts, la plateforme de redynamisation pour jeunes en rupture sociale...
- **Le Programme de Réussite Educative a été un dispositif innovant** qui a fait ses preuves en matière de réponses globales et personnalisées au bénéfice d'un nombre déterminé d'enfants en grande fragilité scolaire et sociale. Outre ses effets sur la connaissance et le traitement des processus de fragilisation dans un cadre de partenariat très opérationnel, « de résolution de problèmes », il a donné un nouveau ressort, sur le plan local, à des politiques éducatives et sociales essoufflées, très diversifiées mais mal articulées, fonctionnant dans un système où les coopérations ne sont pas stables et construites de manière à se renforcer les unes les autres. Les PRE peuvent poser les bases d'une prise en charge individualisée du décrochage à une échelle plus grande, intercommunale ou régionale.
- **Un effet de mise en exergue des problématiques des territoires prioritaires a pu être amplifié par les dispositifs Politique de la ville** (mobilisation d'acteurs, communication, participation,...).
- **Une montée en qualification des projets, opérateurs, équipes sur les projets et des acteurs qui ont pu réinterroger leurs pratiques** en matière de transversalité et territorialisation, autonomisation des acteurs territoriaux...
- **Un partenariat qui a pu parfois s'étendre au sein des services municipaux, aux partenaires extérieurs et aux opérateurs de terrains :** exemple de la Réussite éducative (Rectorat, Conseil Général,...), de la clause d'insertion (PLIE, MILCEM, associations d'insertion par l'économie,...)

- **Des limites**

- **L'absence de projet de territoires et notamment de quartiers**
- **Des territoires qui ont pu être impacté par les financements de la Politique de la ville (Pelletier) et d'autres qui n'ont pas été assez impacté ou pas du tout** (exemple : Volga Plage, Ermitage, Floréal, Rive droite, Bon Air, Four à chaux, Vieux Pont, Bas Mission..)
- **Des difficultés à mobiliser le droit commun** : l'effet levier qui est l'objectif même de la Politique de la ville n'a pas pu jouer. Au contraire, le financement spécifique de la politique de la ville a joué un effet de substitution (le Conseil Général, le Conseil Régional, la Caf, la CACEM ont pu exprimer en COPIL et dans les faits qu'ils ne finançaient pas certaines actions de territoires prioritaires car il y avait déjà le financement CUCS)
- **Des difficultés à engager, financièrement ou autre, d'autres partenaires que l'Etat et la Ville dans le Contrat**, quand bien même ils sont signataires (cas de FDF : Région, CACEM, bailleurs, Education Nationale, Caf notamment)
- **Par ailleurs, l'absence de reporting et d'un travail de relevé d'informations ou tableaux de bord n'a pas permis aux différents services municipaux, étatiques ou autres (CAF, PLIE) de préciser leurs contributions sur les territoires**. Il faut saluer le travail engagé récemment par la Mission locale et également des services de l'Etat (Comité d'orientation politique de la ville pour améliorer mobilisation du droit commun Etat).
- **Une difficulté à mobiliser les services municipaux (droit commun communal)** : exemples : difficulté d'articuler les dispositifs CUCS avec les autres dispositifs CLSPD par exemple, mais aussi avec les politiques de proximité (Service Jeunesse et vie associative) ou encore pour la Gestion Urbaine de Proximité (cadre de vie, environnement, agents de proximité) sur les quartiers et notamment dans le cadre des opérations ANRU.
- **Difficultés pour les porteurs de projets à s'approprier les diagnostics et les enjeux propres à chaque territoire pour décliner des projets répondant à ces besoins spécifiques, ce sont les compétences des opérateurs qui déterminent encore trop souvent les projets**, bien que cette tendance se vérifie de moins en moins au regard des orientations prises suite à l'évaluation 2010 sur les deux CUCS.
- **L'instruction du suivi des engagements financiers a souvent pris le pas sur l'approche stratégique et sur l'ingénierie de proximité**. Celle-ci est restée très limitée par manque de moyens humains notamment. (exemple une Ville comme Fort de France avec 14 quartiers prioritaires représentant 46600 habitants, à deux chargés de mission).
- **La politique de la ville n'a pas pu (pas su) aller à la rencontre de certains publics** par exemple, dans le milieu scolaire les enfants d'origine étrangère qui ne bénéficient plus d'un encadrement spécifique par l'Education Nationale, les jeunes « en vulnérabilité sociale » qui s'approprient l'espace public, faute de mobilisation de compétences dédiées (chef de projet « terrain », éducateurs spécialisés, animateurs de rue...)
- **Certaines associations restent trop dépendantes des ressources de la politique de la ville**. Elles n'ont pas pu nouer des liens avec les institutions pour

s'inscrire dans le tissu associatif communal ou autres et agir de façon plus autonome.

- **Une nomenclature ACSE, avec des thématiques (5) qui n'ont pas toujours permis de répondre aux enjeux de territoire et par une approche globale...**
- **Persistance d'actions financées qui ne répondent pas aux besoins de territoires identifiés sauf si elles évoluent...**

- **Rénovation Urbaine**

- **Un financement inégalé d'aménagement sur Fort de France, unique ville bénéficiant d'un Programme de Développement et de Rénovation Urbaine dans le cadre ANRU.** La Ville de Fort de France qui avait un Grand Projet de Ville a pu faire jouer l'effet levier de la Rénovation Urbaine en matière de projet urbain.
- **Dans ce cadre, les opérations nombreuses ont redonné confiance aux habitants avec des aménagements et équipements emblématiques** (Exemple de la Savane et du front de mer, de la rue piétonne et de l'espace Perrinon, de la rénovation d'équipements culturels et de proximité, etc...) **Malheureusement, la gestion urbaine de proximité notamment pertinente pour maintenir les effets positifs de rénovation urbaine est encore difficile à mettre en place sur certaines opérations** (ce n'est pas le problème de l'Etat mais de la collectivité).
- **Une difficulté à articuler les opérations de Rénovation urbaine avec le Volet social et avec le dispositif CUCS notamment:** pose la question du pilotage politique mais aussi technique, mais aussi de la capacité à sortir d'une tradition administrative, très cloisonnée, centralisée, technocratique et d'un système d'action publique éclaté. Cette difficulté identifiée dans les collectivités locales notamment, depuis un moment, a été prise en compte récemment et des espaces de coordination en commun sont en train d'émerger ...
- **Les acteurs n'ont pas suffisamment profité des opérations de rénovation urbaine pour favoriser l'insertion notamment par le biais de la clause d'insertion**
- **Des opérations et programmes en cours qu'il faut prendre en compte :** Eco-quartier Bon Air, « Porte Caraïbes », Terre Sainville, Morne Abelard,...mais aussi les Plans communaux ou intercommunaux de Lutte contre l'Habitat Insalubre (PCLHI).
- **Faute d'avoir pu répondre aux critères « démolition-reconstruction », le projet de rénovation du centre-ville aggloméré de la ville du Lamentin n'a pas profité des financements ANRU et a été renvoyé vers les dispositifs de droit commun** de type RHI, des dynamiques lourdes et complexes à mettre en œuvre sur des territoires très dégradés (ZUS) dont l'évolution est ralentie par des prescriptions urbanistiques (Plan de Prévention des Risques, zonage en 50 pas)

- **Approche globale : sortir de la logique des dispositifs**
 - **La multiplication des dispositifs** (CUCS, PDRU, CLS, OVV, CLAS, PRE, ASV,...), **zonage** (ZUS, ZRU, ZFU, Quartiers prioritaires,...), **des échelles pertinentes d'intervention et niveaux de compétences** (îlots, quartiers, territoires de vie, ville, agglomération, département, Région) **a empêché la lisibilité des actions. En outre, l'absence de projets intégrés n'a pas toujours permis une articulation entre dispositifs et niveau d'intervention répondant aux enjeux des territoires.**
 - **L'agencification ANRU/ACSE, la mise en place et le pilotage cloisonnés des dispositifs PRU/CUCS, les cultures métiers différents, n'ont pas permis l'articulation des volets humain et urbain ou sinon à la marge.**
 - **L'approche par dispositif et non à partir d'un projet global a rendu difficile la capacité à faire émerger des projets à partir des ressources des territoires et à partir de la capacité d'agir des habitants.**
 - **Une difficulté à positionner les dispositifs dans une approche stratégique.**
 - **Une insuffisance de l'ingénierie de proximité avec l'absence de chefs de projets/référents quartiers prioritaires**
 - **Une insuffisance d'animation de proximité avec des travailleurs sociaux de rue type éducateurs de rue, moniteurs éducateurs³, ou encore de coordination associative sur les quartiers prioritaires...**

2. Quels sont les enjeux spécifiques à la Martinique en matière de développement social urbain (Politique de la ville) ?

2.1 La Jeunesse :

- Le décrochage scolaire et social,
- La mise en mouvement des jeunes,
- La remobilisation vers l'emploi et l'activité
- La problématique de la consommation de drogue et d'alcool et *leur corollaire sur la santé*
- L' « usage » de l'espace public et la participation des jeunes à l'action publique
- la problématique des sortants de prisons
- La précarisation notamment des jeunes décrocheurs ou non entre 16 et 25 ans *qui ne bénéficient pas toujours de la solidarité familiale. La problématique d'une approche globale des aides et dispositifs prenant en compte la famille dans sa globalité*

³ Des éducateurs de rue (prévention spécialisée du Conseil Général) sont positionnées depuis quelques années sur deux quartiers jusque-là Dillon et Trénelle, une réorganisation est à envisager au regard des besoins sur tout le territoire martiniquais.

Cette problématique de la Jeunesse interpelle les acteurs de la cohésion sociale dans leur ensemble et plus particulièrement sur les territoires à prioriser⁴ en termes de chômage, niveau de qualification, ou autonomie par rapport au logement, niveau de délinquance,...

Une problématique qui, avec l'exode des jeunes scolarisés pour leurs études et opportunité de formation et d'emploi vers l'hexagone ou autres (« fuite des cerveaux ») et le vieillissement de la population et l'isolement des personnes âgées, risque de générer des problématiques nouvelles de cohabitation territoriale entre personnes âgées isolées et jeunes en décrochage scolaire et sociale.

Par ailleurs, cette problématique interpelle notamment la capacité à articuler les niveaux pertinents d'intervention, de Pilotage et ingénierie dédiée et de compétences : ingénierie et animation de proximité sur des îlots, sous quartiers et quartiers (Villes) ; accompagnement à la scolarité et décrochage scolaire (Rectorat, Ville) ; décrochage sociale (Villes, intercommunalité, Conseil Général, CAF,..) ; Politiques de jeunesse (Villes, Région et Conseil général) ; consommation de drogue (Etat –Ville- Conseil Général) ; trafic de drogue (Etat, Villes) ; sortants de prison (Etat, Villes et Conseil Général).

2.2. Une intervention prioritaire sur :

- **Les quartiers dégradés et/ou d'habitat indigne au niveau des Villes en CUCS**

Il existe des quartiers sur lesquels des opérations lourdes de reconstruction sont engagées ou qui vont être engagées et qui nécessitent un accompagnement social, des îlots et quartiers qui nécessitent une gestion en proximité sans opérations lourdes, des quartiers où la politique de la ville a initiée une dynamique qu'il faut maintenir.

- **Des îlots, poches de dégradation sur tout le territoire martiniquais**

Comment on (re)construit des quartiers ? Comment on détruit de l'habitat indigne en construisant des quartiers à vivre ?

Existence d'îlots, de poches de dégradation sociale et urbaine dans les cœurs de ville et sur tout le territoire. On n'est pas toujours dans la logique de quartier.

-Retravailler la requalification des territoires précarisés (ZUS et autres intercommunalités) et îlots d'habitats indignes sur toute la Martinique (9000 en Martinique)

-Réhabilitation des identités de quartiers

-La dégradation d'ensembles HLM et les problématiques urbaines nouvelles

-L'habitat dangereux (risques naturels)

-La création de nouveaux quartiers dans le cadre d'opération d'habitat social

-L'appui à certaines RHI

⁴ Analyse territorialisée des indicateurs de priorisation sur la Jeunesse en 2010 (COMPAS-Ville caraïbe-Conseil Régional) : [cliquez ici document sur le site de Ville caraïbe](#)

2.3 la problématique de gestion de proximité et de projets de quartiers (développement local- initiative citoyenne individuelle et collective- Vie associative- Gestion Urbaine de Proximité) : remettre de l'animation et de l'ingénierie de proximité à hauteur des enjeux.

- **Des alertes**

- **Le Vieillissement en Martinique** : La Martinique va devenir un des départements les plus impactés par le vieillissement de la Population. Certains quartiers déjà en Politique de la ville ont une part des plus de 65 ans dans leur démographie qui devient très importante. Aussi, si cette problématique est avant tout celle du droit commun : Etat, ARS, Conseil Général, CCAS, elle a un impact direct sur la qualification des actions du CUCS, du dispositif Atelier Santé Ville(ASV) en la matière et un nécessaire renforcement des actions intergénérationnelles doit s'intégrer dans un projet plus global en direction des aînés (approche par la santé, le logement, l'activité économique et emploi, la culture, le sport et loisirs, transport, aide au quotidien...). Cela posera à moyen terme des difficultés en termes de précarisation des personnes âgées, d'isolement et en termes de cohabitation sur les quartiers.

Cette problématique du vieillissement interpelle sur la capacité et le positionnement de la Politique de la ville sans mobilisation du droit commun. Doit-elle être une politique de prévention ou de réparation ? Doit-elle prioriser au sein de priorités ?

- **la problématique des trafics de drogue et d'armes rendant plus complexe l'action publique**
C'est une problématique qui a un impact direct sur l'action publique, notamment au regard du sentiment d'insécurité sur les territoires mais aussi du décrochage scolaire et sociale et comme freins au processus d'insertion.
Cette problématique interpelle les services régaliens tels que les douanes, la Police nationale et Gendarmerie mais aussi tous les élus et citoyens martiniquais.
- **La consommation d'alcool et de drogue et addictions notamment chez les jeunes filles et jeunes hommes (problématique de santé publique)**
- **La sexualisation précoce et les maternités précoces**

3. Quels sont les territoires à prioriser ?⁵

- Importance de continuer à désigner les territoires prioritaires mais à partir de critères et indicateurs objectifs mais aussi de compréhension des problématiques sociales, urbaines et institutionnelles : diagnostic territorialisé partagé
- Une priorisation nécessairement négociée avec l'Etat et qui réponde aux enjeux spécifiques des territoires.
- Prise en compte de l'échelon intercommunal
- Priorisation à partir d'un projet de territoire au sein d'une contractualisation avec la Ville ou intercommunalité et mobilisation détaillée en terme d'objectifs et moyens des partenaires (Le positionnement du Ministère à l'égalité des territoires étant : indicateurs objectifs et une nécessaire approche qualitative, des priorisations négociées)
- Une priorisation qui au regard des enjeux permet d'identifier des îlots sur tout le territoire et quelques quartiers sur les deux villes du Centre

- **Une typologie de territoires :**

- **Au Centre**

- Des quartiers qui demandent des opérations lourdes
- Des quartiers qui sont déjà engagés dans des opérations de rénovation urbaine et qui nécessitent une meilleure articulation avec le volet social
- Des quartiers ou îlots qui sans nécessiter d'opérations lourdes connaissent des tensions sociales importantes qui nécessitent une gestion en proximité
- Des quartiers qui ont bénéficié de tous les dispositifs mais qu'il faut continuer d'accompagner car ils restent fragiles (ex : Dillon à Fort de France)

- **Sur toute la Martinique les 3 intercommunalités**

- Des Villes qui concentrent le plus de difficultés (indicateurs de pauvreté mais aussi de dégradation de l'habitat)

- Des îlots, poches de dégradation de l'habitat ou sociale ou de tension.

- Il faut distinguer des niveaux de territoires :

- des territoires cibles des actions de la politique de la ville, ceux qui concentrent les populations les plus en difficulté,
- des territoires de projet, celui qui « détient » les leviers de l'action. En effet, le symptôme est local mais l'origine de la maladie est au moins du niveau de l'agglomération ou de la région, le territoire de contractualisation pourrait être ainsi au niveau de l'agglomération

⁵ (voir tableau à remplir de niveau pertinent d'intervention)

- **Le groupe de travail propose 3 scénarios :**
Ce sont des orientations mais les décisions devront prendre en compte les niveaux pertinents d'intervention et les critères d'intervention pour prioriser les territoires (voir tableau).
- **Scénario 1. Rester uniquement sur les Villes en Politique de la ville actuellement (Fort de France et le Lamentin)**

Constat : l'effet levier de la politique de la ville n'a pas joué, l'ingénierie dédiée était insuffisante. Le travail engagé n'est pas allé jusqu'au bout.

Proposition de priorisation : renforcer l'action sur les 6 ZUS en opérant des regroupements de territoires connexes et en appui des programmations ANRU et des politiques communales d'aménagement.

Fort de France :

-Terre Sainville, Trénelle-Citron, Floréal Godissard ;
-Dillon, Volga Plage, Hauts du Port

PNRQD « Porte caraïbes »: Sainte Thérèse, canal Alaric, Hauts du port ; éco quartier Cité Bon Air

Lamentin : Vieux Pont, Four à Chaux, Bas mission, centre-ville aggloméré

- **Scénario 2.**

Rester sur les ZUS des deux Villes mais sur certaines problématiques, contractualiser au niveau de l'intercommunalité avec une prise en compte des autres Villes du Centre : les îlots de précarité pris à l'échelle de l'intercommunalité. Une équipe dédiée serait mise en place au niveau de l'intercommunalité.

- **Scénario 3.**

Constats : Si les ZUS sont toujours dans des spirales de dégradations des situations urbaines et sociales, il existe des territoires, îlots de précarité qui nécessitent également une intervention prioritaire de l'Etat.

Rester sur les ZUS des deux Villes et prendre en compte les îlots de précarité ou nécessitant une requalification urbaine et sociale au niveau des 3 intercommunalités.

- Dans tous les scénarios la problématique de la mobilisation du droit commun est posée aussi bien au niveau des territoires en politique de la ville actuellement, ceux qui devraient en sortir, ceux qui connaissent des problématiques et des indicateurs proches mais qui ne bénéficieront pas de financement politique de la ville.
- Un début de réponses sera la capacité des acteurs de l'aménagement du territoire et de l'Egalité des territoires à prendre en compte les zones péri-urbaines qui manquent de financement et d'ingénierie de projets à hauteur des enjeux (Contrat Etat Région, Droit commun RHI, Collectivité unique ..)
- L'échelon intercommunal devra être pris en compte davantage comme territoire de projet dans les prochaines contractualisations.

4. Quels sont les indicateurs objectifs de priorisation ?

- **Des constats de départ sur l'égalité des territoires :**
 - Le seuil de pauvreté en Outremer est calculé par l'INSEE à partir de la moyenne du revenu de la région d'outre-mer concernée, or en France Métropolitaine c'est à partir du revenu moyen de l'hexagone que ce seuil est calculé. Si on prend le revenu moyen de France hexagonal cela renforce le poids des personnes en Outremer dites sous le seuil de pauvreté.
 - Au regard d'un indicateur pivot tel que le Revenu médian c'est presque toute la Martinique qui pourrait être en Politique de la ville. Cependant, au sein de cette réalité, il existe des quartiers ou IRIS qui sont à des niveaux encore plus bas.
 - En fonction des enjeux identifiés, il est possible de repérer à partir d'indicateurs objectifs (revenu médian, chômage des jeunes, chômage, niveau de qualification, ...) sur le territoire martiniquais des quartiers entiers notamment les ZUS, ou encore des îlots qui se démarquent (Notamment sur plusieurs Communes du Nord mais aussi et dans une moindre importance du Sud, voir document : Typologie socio- démographique des IRIS de Martinique réalisé en Novembre 2012 par le COMPAS en partenariat avec le Centre de ressources)
 - Les démarches d'Observation territoriale se sont développées depuis 2007. Pourtant, l'INSEE et les autres fournisseurs de données ne sont pas toujours en mesure de fournir des données infra communales, encore moins de prendre en compte la géographie prioritaire existante. Un travail opéré par certaines collectivités et notamment Fort de France et le Lamentin avec l'appui du Bureau d'études le COMPAS, permet cependant de géo localiser les données au niveau des quartiers en Politique de la ville.
 - Il y a nécessité d'avoir une approche croisée de l'Observation statistique et qualitative à mettre en perspective avec la Veille sociale (prise en compte de l'expertise d'usage et du quotidien des acteurs de terrain et de proximité des quartiers)
- **Les caractéristiques sociales et urbaines identifiées dans le cadre d'une approche quantitative et qualitative des territoires**
 - Les indicateurs statistiques infra communales disponibles sont: le revenu médian, la part de chômage, le chômage des jeunes de moins de 24 ans, les plus de 60 ans, la part du logement social, le taux de monoparentalité, la part des habitants percevant une aide de la CAF⁶, le niveau de qualification, le niveau de réussite au Brevet des Collèges⁷...le niveau de pauvreté en prenant en compte la question du reste à vivre.

⁶ Ne concerne que Fort de France et le Lamentin

⁷ Nombre de jeunes n'ayant aucun diplôme à 18 ans (INSEE RP2009)

- L'évolution des situations et des flux de population
- La capacité financière de la ville et satellites
- Les caractéristiques urbaines: niveau d'équipement et d'infrastructures, type de logement (auto construction, logement social, maison individuelle vétuste, mixte)
- Actions publiques et niveau de financement mobilisés sur le territoire,
- niveau de financement et d'actions politique de la ville

- Freins à la Mobilité et connections avec la Ville
- Capacité à agir et à interpeller les politiques publiques
- Capacité d'initiatives du territoire et ressources existantes
- Risques naturels
- Le niveau de santé
- Indicateurs de tension sociale

Sources complémentaires : Voir Rapport Outremer Directeurs Centre de ressource et Atlas en cours infra communales sur la Martinique par le COMPAS, ACT consultant sur le logement, Rapport RHI. Existence de diagnostics sociaux infracommunaux et ABS sur les villes en Politique de la ville. Par ailleurs, une démarche de portrait de quartier en Politique de la ville est portée actuellement par les équipes des GIP et appuyée par le Centre de ressources.

5. Quelles sont les conditions de réussite du Pilotage politique et technique ?

- Un pilotage Martiniquais de la Cohésion sociale au regard des enjeux : Jeunesse, îlots d'habitat indigne et habitat dégradé, ingénierie de proximité et projets de quartiers. Ce projet s'inscrirait notamment dans la perspective de la collectivité unique.
- Un projet de cohésion sociale de Ville pour les villes du Centre
Un projet intercommunal de cohésion sociale pour les 3 territoires en EPCI?
- La contractualisation unique (urbain, social) sur tous les domaines de droit commun répondant aux enjeux et fixant les objectifs en communs (opérationnels), les indicateurs et procédure d'évaluation et surtout les moyens alloués (humains, en nature, financiers) par chacun des partenaires et les services municipaux également.
- La contractualisation avec l'Etat pourrait être différenciée selon les territoires et selon les enjeux (des contractualisations ne mobilisant que droit commun, des contractualisations mobilisant également des financements spécifiques, ...)
- Un diagnostic largement partagé par territoire de projet
- Un Comité de pilotage stratégique/technique réunissant les acteurs concernés.
- Un portage juridique permettant l'approche projet et partenarial

- **Condition : Pilotage spécifique de projet en fonction des enjeux**

- **Une équipe dédiée par Ville** déjà en Politique de la ville (positionnement : au sein du GIP) avec une approche opérationnelle : chefs de projet généralistes mais aussi thématique/technique et pilotage des animateurs Développement local et en lien avec les adultes relais (articulation et positionnement avec les services municipaux doivent être précisés).

- A titre d'exemple et de comparaison avec la Ville de Fort de France :une ville comme Mulhouse avec 5 ZUS et 110 000 habitants à comme moyens humains : Une DGA qui a 11 chargés de mission territoriale sur toute la Ville, 11 agents qui par Binôme interviennent sur les 5 ZUS sur la GUP, l'appui aux initiatives de proximité, la démocratie locale, une équipe PRU composée de 5 chargés de mission, une équipe de 9 agents territorialisée qui s'occupe des questions de prévention et citoyenneté, une équipe de 4 agents qui s'occupent des questions de santé, ...

Avec des espaces de coordination au quotidien. Il existe une équipe dédiée au niveau agglomération.

Enjeux : rénovation urbaine/volet social : projet intégré et enjeux culturels et environnementaux.

- **Une équipe dédiée au niveau intercommunal** (agglomération du centre sur tout ce qui est accès à l'emploi, au niveau de la délinquance, transport,...)
- **Une équipe dédiée au niveau régional (jeunesse)/ vers une Agence Régionale dédiée pour la Jeunesse regroupant les différents acteurs de Politiques et dispositifs Jeunesses ?**

Une proposition : la Région en perspective de la Collectivité unique pourrait accompagner les intercommunalités à construire leurs projets de cohésion sociale notamment en appuyant l'ingénierie nécessaire. Les 3 intercommunalités étant dans un contexte favorable de réorganisation de la cohésion sociale à leur niveau.

- **Pilotage des projets de quartiers** : La participation des habitants et la mise en place d'ingénierie et animation de proximité afin d'appuyer des dynamiques locales
- L'accompagnement et la qualification collective des équipes projets en continue.

- **Mettre en place des équipes projets sur les territoires prioritaires**

- Pose la question de la qualification des agents des collectivités sur les enjeux de développement local (agents de terrain et cadres)
- Sortir de la culture administrative pour aller vers une culture terrain
- Positionnement et rattachement des chefs de projets au plus haut niveau de l'organisation

- **L'évaluation en continue et participative doit devenir une condition obligatoire placée au centre des conditions de réussite**

- **Prioriser, ne plus saupoudrer le financement spécifique mais positionner la Politique de la ville et son financement spécifique comme levier de la transformation des quartiers priorités par la mobilisation du droit commun**

6. Comment mobiliser effectivement le droit commun sur les territoires prioritaires ?

- **En positionnant sur ces territoires des enjeux en commun et en contractualisant avec tous les partenaires et services communaux, pour chaque compétence de droit commun, des objectifs, des moyens, le suivi et une évaluation.**
- **La création d'un Observatoire de mise en place des politiques publiques sur les territoires Martiniquais, informant sur les modalités de mise en place du droit commun, dans la perspective du rapprochement du Conseil Régional, Conseil Général : mutualisation d'informations et de méthodes d'intervention au niveau régional.**
- **Engager un travail sur les finances locales et en matière de mutualisation intercommunale par la péréquation fiscale,**

7. Quelle nouvelle contractualisation ?

- **Une contractualisation en fonction du projet de territoire intégrant les dimensions sociales et urbaines et aussi le développement durable.**
- **Sortir de l'approche par dispositifs mais une contractualisation par enjeux, niveaux d'intervention et projets de territoires.**

Cela veut dire que la contractualisation pourrait porter sur des enjeux différents selon les territoires. Car jusque-là les actions devaient rentrer dans une nomenclature ACSE.

Une proposition consisterait à inverser la tendance, à sortir d'une logique « par le haut » pour passer à une logique « par le bas ». La politique de la ville offre la possibilité d'apporter des réponses construites localement aux problèmes rencontrés. Ce qui correspond à la culture martiniquaise. Cela permet de s'appuyer sur des énergies, fonctionnements de proximité qui sont des atouts incontournables des quartiers populaires en Martinique. Partir du local et de ses enjeux pour permettre le développement de manière plus large, au niveau régional notamment.

Cette dimension développement local que l'on a tendance à perdre dans les nouveaux logements quand ils ne sont pas construits dans une approche urbaine et sociale de quartier.

Pourquoi ne pas aller au bout de la démarche et laisser les communes ou EPCI construire leur projet global, avec l'appui de la Préfecture en lien avec l'ensemble des partenaires (Conseil Général, Conseil Régional, Caisse d'Allocations Familiales...). Les

collectivités locales pourraient soumettre un projet de cohésion sociale global à l'échelle de la ville ou de l'agglomération à l'Etat. Charge à l'Etat de proposer des moyens (financiers et humains par le biais des services déconcentrés) et des outils pour atteindre les objectifs du projet. Le Conseil Régional et général, en perspectives de la collectivité unique pourraient accompagner cette démarche. Ces deux Institutions pourraient dans cette perspective proposer la mise en place d'une Conférence des Villes.

<p style="text-align: center;">Synthèse des 5 propositions des professionnels de la Politique de la ville dans le cadre de la concertation nationale</p>

1. Elaborer un projet de territoire intégré et partagé à partir des enjeux spécifiques

- Engager un diagnostic territorial partagé
- Sortir de la logique par dispositifs pour aller vers une logique de projet et d'emboîtement entre niveau pertinent d'intervention
- Déterminer des enjeux spécifiques qui impactent le développement social urbain : la Jeunesse- les quartiers dégradés et îlots d'habitat indigne, de précarisation, de tension- l'ingénierie et l'animation de proximité
- Au regard des enjeux identifiés : déterminer l'échelon pertinent d'intervention
- Prendre en compte davantage les problématiques de développement durable au niveau du projet de territoire
- Des alertes : le vieillissement de la population, le trafic de drogue, la sexualisation et maternité précoce
- Une orientation : prendre en compte l'échelon intercommunal davantage comme territoire de projet (trouver un équilibre avec l'échelon ville et de proximité)
- Une proposition : l'accompagnement par le conseil régional et général (et plus tard de la collectivité unique) dans la mise en œuvre de la politique de la ville, par la mobilisation de leur droit commun, la mobilisation d'outils d'observation des territoires et enfin par l'aide à l'ingénierie de projet.
- Une Conférence des Villes pourrait être mise en place à l'initiative des deux Collectivités territoriales dans la perspective de la construction d'un projet global au regard de l'étroitesse du territoire.
- Une démarche participative de construction collective de l'avenir des Villes pourrait s'inscrire dans ce projet global.

2. Prioriser l'action sur les territoires les plus en difficulté

- Rester au niveau des ZUS au niveau des Villes actuellement en Politique de la ville et opérer des regroupements entre quartiers connexes
- Prendre en compte les opérations ANRU, RHI en cours
- Prendre en compte les îlots d'habitats indignes et territoires de tension et de précarité sur tout le territoire martiniquais et notamment au niveau des 3 intercommunalités.
- Distinguer les quartiers et îlots nécessitant des opérations lourdes de requalification et ceux nécessitant une gestion en proximité sans nécessairement d'opérations lourdes
- Anticiper l'articulation avec le volet social des prochaines opérations de logement et d'aménagement sur tout le territoire martiniquais

- Qualifier les équipes projet, les services municipaux et partenaires sur les méthodes de *reporting*, tableaux de bord et d'observation locale pour mesurer l'intervention publique et son impact.
- Développer les démarches d'Observation en confrontant les approches qualitatives et quantitatives, en lien avec la veille sociale
- Impulser un Observatoire sur l'Égalité des territoires et notamment sur le déploiement des politiques publiques

3. Aller vers des contractualisations intégrant la dimension urbaine et sociale et mobilisant davantage le droit commun

- Le Projet doit précéder le contrat
- Mise en place de contrat urbain et social intégré et sortir du cloisonnement et procédures ANRU et ACSE.
- Renforcement de la prise en compte de l'échelon intercommunal
- Engager un travail sur les finances locales et en matière de mutualisation intercommunale par la péréquation,
- Identification et engagement des acteurs concernés (Services de l'Etat, Conseil Régional et général, services municipaux, CAF, intercommunalités, associations, habitants...) sur les objectifs, les moyens, le suivi et l'évaluation
- Des contractualisations à la carte en fonction des enjeux :
 - ✓ contractualisation uniquement sur le droit commun (Etat, Villes, CAF,...) pour certains territoires
 - ✓ contractualisation sur le droit commun avec des moyens spécifiques également sur les territoires qui concentrent le plus de difficultés.

4. Soutenir la mise en place d'équipe-projet dédiée et l'ingénierie de proximité

- Instituer au sein des Villes, agglomération et conseil régional, général des organisations en mode projets
- Intégrer au sein des villes en Politique de la ville des spécialistes et généralistes dans une perspective d'ingénierie intégrée et en coordination des différentes dimensions et acteurs de proximité
- En plus des chefs de projets, il conviendrait d'affecter des chargés de projet sur les quartiers prioritaires afin que le projet de cohésion sociale prenne davantage en compte, les besoins des habitants et que les actions soient mieux suivies et plus réactives.
- Territorialiser davantage les services municipaux et trouver des espaces de coordination entre équipes projets et agents de proximité (agent de développement local, médiation sociale, ...) quand ils ne sont pas intégrés aux équipes « Politique de la ville ».
- Rattacher les chefs de projet au plus haut niveau des organisations
- Soutenir les villes en difficulté d'ingénierie
- Négocier avec l'Etat, le Conseil Régional et général le cofinancement de l'ingénierie locale sur les sites où elle est la plus faible
- Qualifier et développer la formation des agents, cadres, élus des collectivités et accompagner le changement de culture pour aller vers une approche davantage tournée vers le terrain et le projet

- Qualifier et former les agents et cadres municipaux aux approches transversales et de projet ainsi qu'aux méthodes participatives et à l'*empowerment*

5. Développer les projets ascendants, les projets de quartier, les démarches participatives, l'appui aux initiatives de proximité et de développement local

- Repositionner des chefs de projets quartier, chargés de mission territoriaux, référents en lien avec les agents de proximité (agents de développement local, médiation sociale, animation socioéducative,...)
- Elaborer de manière « partagée » des projets de cohésion sociale, des portraits et projets de quartiers
- Piloter des projets de quartiers en lien avec les agents et acteurs de proximité (coordination d'association, habitants, entreprises, etc...)
- Elaborer et piloter des dispositifs de GUP (Gestion urbaine de Proximité) sur les quartiers le nécessitant.
- Initier des diagnostics « en marchant » et des dispositifs de veille sociale
- Expérimenter des démarches innovantes en matière d'appui aux initiatives individuelles et collectives de proximité et d'économie sociale et solidaire.
- Mettre en place des Fonds de participation des habitants permettant une meilleure réactivité (niveau communal, intercommunal, régional)
- Remettre en place des coordinations associatives par quartier prioritaire. Les chefs de projets et ou les chargés de projets territoriaux pourraient impulser cette démarche
- Développer et renforcer les initiatives économiques en lien avec les quartiers prioritaires
- Développer et étendre les méthodes de concertation dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des projets
- Qualifier et former les agents et cadres municipaux, de même que les partenaires aux approches transversales et de projet ainsi qu'aux méthodes participatives et à l'*empowerment*

Centre de ressources Politique de la ville en Martinique- Ville caraïbe

Immeuble la Varangue, 36, rue A. CABRAL, 97200 Fort de France

Téléphone : 0596 686452 – Fax : 0596 589628

contact@villecaraibe.com- www.villecaraibe.com

« des ressources pour l'action »